

Royaume de Belgique

Province du Hainaut

Arrondissement de Mouscron



Ville de Comines-Warneton

CONSEIL COMMUNAL DU 11.10.2021

Rapport à l'attention de Madame la Bourgmestre, de Mesdames et Messieurs les Échevins et Conseillers Communaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13.09.2021.

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 13.09.2021 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

2. État des lieux du patrimoine communal. Églises de Comines-Warneton. Présentation par Monsieur François DIERYCK, architecte. Communication.

Madame la Présidente invite Monsieur François DIERYCK, architecte, à présenter son rapport relatif à l'état des lieux des Églises de l'entité.

3. A.S.B.L. M.J.C.-Centre Culturel. Contrat-programme 2023-2027 entre, d'une part, la Communauté française de Belgique et, d'autre part, la Ville de Comines-Warneton, la Province du Hainaut et l'A.S.B.L. M.J.C. Centre Culturel, en application du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres Culturels. Dossier de demande de renouvellement de la reconnaissance. Engagements de la Ville. Décision.

Il est proposé au Conseil, dans le cadre du dossier de demande de renouvellement de reconnaissance (contrat-programme 2023-2027) de l'A.S.B.L. M.J.C.-Centre Culturel, de s'engager à soutenir l'A.S.B.L. pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2027 :

- en approuvant l'« action culturelle » ;
- en approuvant la prise en charge de la subvention ordinaire annuelle de l'association ;
- en approuvant les protocoles de mises à disposition de bâtiments communaux.

4. Fabrique d'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	14.767,00 €	14.767,00 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	22.166,58 €	9.575,39 €
Total des recettes	36.933,58 €	24.342,39 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.435,00 €	5.435,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	31.498,58 €	18.907,39 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	36.933,58 €	24.342,39 €
Balance générale recettes-dépenses	+ 0,00 €	+ 0,00 €

5. Fabrique d'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant corrigé
Recettes ordinaires	9.902,84 €	6.503,36 €
Recettes extraordinaires (Emprunts + calcul excédent présumé)	65.635,37 €	65.635,37 €
Total des recettes	75.538,21 €	72.138,73 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.369,00 €	4.369,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	7.767,60 €	7.767,60 €
Dépenses extraordinaires	43.880,00 €	43.880,00 €
Total des dépenses	56.016,60 €	56.016,60 €
Balance générale recettes-dépenses	19.521,61 €	16.122,13 €

6. Fabrique d'Église Saint-Chrysole de Comines. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Saint-Chrysole de Comines aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	25.640,00 €	25.640,00 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	23.957,55 €	23.957,55 €
Total des recettes	49.597,55 €	49.597,55 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	9.650,00 €	9.650,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	39.947,55 €	39.947,55 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	49.597,55 €	49.597,55 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

7. Fabrique d'Église Saint-Martin de Bas-Warneton. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Saint-Martin de Bas-Warneton aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	3.723,02 €	3.723,02 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	3.192,58 €	3.192,58 €
Total des recettes	6.915,60 €	6.915,60 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	2.611,00 €	2.611,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	4.304,60 €	4.304,60 €
Dépenses extraordinaires	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	6.915,60 €	6.915,60 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

8. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Warneton. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Saints-Pierre et Paul de Warneton aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	38.513,50 €	38.513,50 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	38.513,50 €	38.513,50 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	6.450,00 €	6.450,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	29.512,60 €	29.512,60 €
Dépenses extraordinaires	2.550,90 €	2.550,90 €
Total des dépenses	38.513,50 €	38.513,50 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

9. Fabrique d'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	9.029,29 €	9.029,29 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	1.309,31 €	1.309,31 €
Total des recettes	10.338,60 €	10.338,60 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	5.055,00 €	5.055,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	5.283,60 €	5.283,60 €
Dépenses extraordinaires (déficit présumé)	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses	10.338,60 €	10.338,60 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

10. Fabrique d'Église Saint-André du Bizet. Budget pour l'année 2022. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le budget pour l'année 2022 de l'Église Saint-André du Bizet aux chiffres suivants :

	Montant initial	Montant non corrigé
Recettes ordinaires	7.480,13 €	7.480,13 €
Recettes extraordinaires (excédent présumé)	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	7.480,13 €	7.480,13 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	3.494,00 €	3.494,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II)	3.156,60 €	3.156,60 €
Dépenses extraordinaires	829,53 €	829,53 €
Total des dépenses	7.480,13 €	7.480,13 €
Balance générale recettes-dépenses	0,00 €	0,00 €

11. Finances communales. Intercommunale I.E.G.. Demandes d'augmentation de la cotisation annuelle et d'une nouvelle cotisation de 60.000,00 €uros/an pendant 20 ans pour la rénovation de la piscine AQUALYS ». Examen. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver :

- l'augmentation de la cotisation annuelle de la Ville dans l'Intercommunale I.E.G. à hauteur de 30.000 €, cette cotisation passant de 450.000 € à 480.000 € par an ;
- une nouvelle cotisation de 60.000 € par an pendant 20 ans pour la rénovation de la piscine AQUALYS. Ces 60.000,00 €uros représentent une charge financière amortie sur 20 ans.

En sa séance du 07.06.2021, la Commission Communale des Finances a émis un avis favorable sur ces demandes (l'augmentation de la cotisation annuelle sollicitée était de 50.000 €).

Ces dépenses devront être inscrites au budget de l'exercice 2021 par le biais de la 2^{ème} modification budgétaire.

12. Commune Pilote Wallonie Cyclable 2021. Plan d'Investissement Wallonie Cyclable de Comines-Warneton. Approbation. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver le plan d'investissement « Wallonie Cyclable de Comines-Warneton » qui reprend les aménagements à court terme suivants :

- le réaménagement de la traversée cycliste du carrefour de la gare à Comines (croisement rue de la gare, rue des Déportés, rue du Chemin de Fer) ;
- la liaison cyclable rue du Triangle – Avenue des Châteaux à Comines ;
- la sortie « NORD » du futur parc urbain de Comines (liaison parc – Rue de Wervik) ;
- la liaison cyclable rue du Chemin de Fer (ancienne gare) – Avenue des Châteaux.

13. Rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture. Marché public de travaux. Projet, cahier spécial des charges, métrés, plans et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation et des critères de sélection. Arrêt. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, dans le cadre du marché public de travaux relatif à la rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et plans réalisés par le bureau d'études (association momentanée comprenant un architecte, un ingénieur en stabilité, un acousticien et un scénographe) ;
- de retenir la procédure ouverte comme mode de passation de ce marché ;
- d'approuver l'avis de marché relatif à ces travaux tel qu'établi par la Direction Générale ;
- d'approuver les critères de sélection qualitative tels que proposés par l'auteur de projet.

14. Éclairage public. Appel à projets « POLLEC 2020 ». Installation d'un éclairage public dynamique dans le sentier du Corentje à 7780 Comines-Warneton. Réalisation des travaux. Marché « In-House ». Décision de principe. Approbation. Décision du Collège Échevinal du 27.09.2021 (66^{ème} objet). Ratification. Décision.

Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège Échevinal du 27.09.2021 (66^{ème} objet) relative à l'installation d'un éclairage public dynamique dans le sentier du Corentje à 7780 Comines-Warneton dans le cadre de l'appel à projets « POLLEC 2020 ».

15. Bâtiments scolaires. Programme Prioritaire de Travaux. Utilisation des crédits 2019. École communale de Comines. Marché public de travaux. Rénovation complète des sanitaires. Projet, cahier spécial des charges, devis, plans et métrés. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, dans le cadre du marché public de travaux relatif à la rénovation complète des sanitaires de l'école communale de Comines :

- d'approuver les projet, cahier spécial des charges, devis, plans et métrés ;
- de retenir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation de ce marché ;
- de ne pas formaliser la procédure de sélection qualitative.

16. Biens immobiliers. Convention d'occupation des locaux de la gare de Comines entre la Ville et l'association de fait « Gare aux fringues » (ex-AKABO). Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation de la « salle des pas perdus » de la gare de Comines à conclure entre la Ville et l'association de fait « Gare aux fringues » (ex-AKABO);
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de l'exécution de la présente décision.

17. Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°8220 au nom de la S.P.R.L. BERKENHOF, représentée par Monsieur Koen DEJAEGHERE, Mortelweg, 9 à 8904 Boezinge. Démolition d'une habitation avec annexes et de 3 poulaillers et construction de 12 habitations sur un bien sis Gravier du Rooster à 7784 Comines-Warneton, cadastré 5^{ème} division, section C n°813 a2-g2-k2-w-y-z. Modification de la voirie communale. Décision.

Il est proposé au Conseil d'approuver, en application du décret « voirie » du 06 février 2014, la modification de voirie prévue dans le cadre de la démolition d'une habitation avec annexes et de 3 poulaillers et la construction de 12 habitations sur un bien sis Gravier du Rooster à 7784 Comines-Warneton

Ce projet vise le réaménagement de l'accotement du Gravier du Rooster au droit de la parcelle concernée par la demande et plus précisément :

- le voûtement du fossé qui longe la parcelle ;
- la création d'un trottoir en dallage le long du projet, en jonction avec le trottoir de la Chaussée de Lille, de 1,50m de largeur ;
- la création d'une bande de stationnement parallèle à la voirie en asphalte, d'une largeur de 2,00m.

18. Environnement/Urbanisme. Projet de Schéma d'Orientation Local initiant la mise en œuvre d'une partie de la Z.A.C.C. 9 située entre la chaussée de Ten Brielen - rue de Capelle et le chemin des Baudets et Rapport sur les Incidences Environnementales. Études des bureaux d'études ARCEA et A.B.V. Development, mandatés par la société Ice Mountain Adventure Park, dont le siège est situé à 7780 Comines-Warneton, Rue de Capelle, 16. Approbation. Demande d'enquête publique et détermination des instances à consulter. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de Schéma d'Orientation Local (S.O.L.) initiant la mise en œuvre d'une partie de la Zone d'Aménagement Communal Concertée (Z.A.C.C.) 9 située entre la chaussée de Ten Brielen - rue de Capelle et le chemin des Baudets et le Rapport sur les Incidences Environnementales (R.I.E.) établis par les bureaux d'études ARCEA et A.B.V. Development, mandatés par la société Ice Mountain Adventure ;
- de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de soumettre le projet de S.O.L. et le R.I.E. à enquête publique ;

- de désigner les instances qu'il juge utile de consulter (outre la C.C.A.T.M. et le pôle Environnement).

19. Environnement-Énergie. Proposition d'adhésion au projet supra-communal POLLEC 2021 de l'Intercommunale IPALLE pour le préfinancement d'audits logements. Communication. Décision du Collège Échevinal du 20.09.2021 (10^{ème} objet). Ratification.

Il est proposé au Conseil de ratifier la décision du Collège Échevinal du 20.09.2021 (10^{ème} objet) relatif à l'adhésion au projet supra-communal POLLEC 2021 de l'Intercommunale IPALLE pour le préfinancement d'audits logements.

20. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales (A.G.I.S.C.). Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Animation et Gestion des Infrastructures Sportives Communales (A.G.I.S.C.) et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

21. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Bibliolys. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Bibliolys et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

22. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Comines Contact Culture. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Comines Contact Culture et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif - afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

23. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Euro Delta Center. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Euro Delta Center et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

24. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'Intercommunale I.E.G.. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'Intercommunale I.E.G.et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'Intercommunale, à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

25. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Jeunes à Votre Service et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

26. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Centre de la Rubanerie cominoise. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Centre de la Rubanerie cominoise et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

27. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. S.I.D.E.C.. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. S.I.D.E.C. et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

28. Personnel communal. Mise à disposition de personnel communal. Convention entre la Ville de Comines-Warneton et l'A.S.B.L. Office du Tourisme. Approbation. Délégation. Décision.

Il est proposé au Conseil :

- de mettre à la disposition de l'A.S.B.L. Office du Tourisme et à titre gratuit le personnel nécessaire à la réalisation des activités de l'A.S.B.L., à partir du 01.01.2022 et ce, pour une durée d'1 an ;
- d'approuver le projet de convention rédigé à cet effet ;
- de donner délégation à Madame la Bourgmestre et à Monsieur le Directeur Général - ou à leur remplaçant respectif – afin de représenter la Ville lors de la signature de ladite convention.

29. Personnel communal. Octroi d'une allocation de fin d'année pour l'année 2021 au personnel communal. Décision.

Il est proposé au Conseil d'octroyer une allocation de fin d'année pour l'année 2021 au personnel communal (y compris le Directeur Général et le Directeur Financier).